

**CONCOURS  
PROFESSEUR  
DES ÉCOLES  
2022**

Annie Balay • Karine Bonnal  
Claire Durand • Agnès Morcillo

# Épreuve d'entretien

## Oral / admission

EPS – Développement et psychologie de l'enfant  
Connaissance du métier – Motivation

**DUNOD**

**LES + EN**



Pour aller plus loin et mettre toutes les chances de votre côté, des ressources complémentaires sont disponibles sur le site [www.dunod.com](http://www.dunod.com).

Connectez-vous à la page de l'ouvrage (grâce aux menus déroulants, ou en saisissant le titre, l'auteur ou l'ISBN dans le champ de recherche de la page d'accueil). Sur la page de l'ouvrage, sous la couverture, cliquez sur le lien « LES + EN LIGNE ».

Direction artistique : Nicolas Wiel  
Concept de maquette intérieure : Domino

Mise en page : Belle Page

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du

Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2021

11, rue Paul-Bert, 92240 Malakoff  
[www.dunod.com](http://www.dunod.com)

ISBN 978-2-10-082965-1

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

# Table des matières

Le CRPE

1

## Partie 1 Présentation et méthodologie de l'épreuve

<b>1</b>	<b>Descriptif de l'épreuve et compétences à maîtriser</b>	10
	1. Les textes de référence	10
	2. Les notions de compétence, de connaissance, d'aptitude et d'attitude	13
<b>2</b>	<b>Une terminologie incontournable</b>	21
	1. Terminologie générale	21
	2. Terminologie pour la première partie de l'épreuve	28
<b>3</b>	<b>Préparer l'oral</b>	41
	1. Maîtrise du cadre oral de la passation	41
	2. Foire aux questions	46
	3. Quelle posture adopter pour l'oral ?	49
<b>4</b>	<b>Méthodologie et attendus de l'épreuve</b>	52
	1. La première partie de l'épreuve : EPS	52
	2. La seconde partie de l'épreuve	54
	3. Le jury et ses attentes	64
<b>5</b>	<b>Se préparer à l'épreuve</b>	68
	1. Tout au long de l'année : connaître et suivre l'actualité éducative	68
	2. Tirer profit des stages	71
	3. Pendant ses révisions	73
	4. La veille et le jour de l'épreuve	73

## Partie 2 Préparer l'épreuve d'EPS

<b>Sous-partie 2.1. Développement de l'enfant et connaissances scientifiques</b>	<b>77</b>
<b>6 Les principales étapes du développement moteur</b>	<b>78</b>
1. L'acquisition des schémas de base de 2 ans à 5-6 ans	78
2. L'âge de la motricité sportive : de 6-7 ans jusqu'à 10 ans	79
3. L'augmentation de la force et de la précision : à partir de 10-11 ans	79
4. Les habiletés motrices	80
<b>7 Les ressources cognitives de l'enfant</b>	<b>82</b>
1. Le début de la représentation : à 2-3 ans	82
2. La « seconde enfance », l'apprentissage par imitation : de 3 à 6-7 ans	83
3. La différenciation des opérations et des catégories, l'apprentissage par comparaison : de 6-7 ans à 11-12 ans	83
4. La pensée abstraite « hypothético-déductive » : à partir de 11-12 ans	83
5. Quelques ressources cognitives	84
<b>8 L'évolution de l'enfant sur le plan psycho-socio-affectif</b>	<b>87</b>
1. La difficulté de quitter son environnement familial : vers 2-3 ans	88
2. L'opposition pour se différencier d'autrui : vers 3 ans	89
3. La valorisation de soi, l'égoïsme : de 4 à 6 ans	89
4. L'acceptation de la règle : de 6 à 9 ans	90
5. Vers la socialisation, le besoin d'affiliation, la recherche de l'originalité : à partir de 10-11 ans	90
6. Pour conclure, trois champs : moteur, cognitif, psycho-socio-affectif en perpétuelle interaction	91
<b>9 Connaître la physiologie de l'effort et les grandes fonctions : cardiaque, respiratoire chez l'enfant</b>	<b>93</b>
1. La physiologie de l'effort : les filières énergétiques	93
2. Les grandes fonctions cardiaque, respiratoire	96

<b>Sous-partie 2.2. Champs d'apprentissage, activités physiques et contenus en EPS</b>	<b>99</b>
<b>10</b> <b>Connaître les programmes et les orientations ministérielles</b>	<b>100</b>
1. Les horaires et les 3 cycles	101
2. Les finalités et compétences générales ou domaines d'apprentissage	103
3. Les champs d'apprentissage et les compétences attendues	106
<b>11</b> <b>Connaître l'essentiel des activités physiques pour choisir son support pour l'exposé</b>	<b>112</b>
1. Les activités athlétiques	113
2. La natation	118
3. Les activités pour « adapter ses déplacements à des environnements variés »	126
4. Les activités de coopération ou d'opposition individuelles ou collectives	131
5. Les activités physiques artistiques	139
<b>12</b> <b>Construire des situations d'apprentissage, des séances, des modules, planifier, évaluer en EPS</b>	<b>145</b>
1. Concevoir des situations d'apprentissage	145
2. La trame d'une séance	148
3. Le module d'apprentissage	154
4. Planifier les activités en EPS sur un an, un cycle	158
5. L'évaluation en EPS	159
<b>Sous-partie 2.3. Les enjeux éducatifs de l'EPS</b>	<b>165</b>
<b>13</b> <b>La sécurité en et par l'EPS</b>	<b>166</b>
1. Connaître les textes et règlements officiels	167
2. Sécuriser l'environnement des élèves en EPS	170
3. Apprendre la sécurité dite « active » en EPS	172
<b>14</b> <b>EPS, santé et hygiène</b>	<b>174</b>
1. L'éducation à la santé à l'école	175
2. Les effets bénéfiques de l'EPS sur la santé	178
3. Sensibiliser à l'hygiène par l'EPS	181

<b>15</b>	<b>EPS et citoyenneté, inclusion</b>	184
	1. Sensibiliser aux valeurs de la République	184
	2. Mettre en œuvre une EPS inclusive	188
	<b>Sous-partie 2.4. Entraînement</b>	193
	<b>Sujet 1 – Thème : Éduquer à la sécurité dans une classe hétérogène en CE1</b>	194
	<b>Sujet 2 – Thème : Travailler en groupes mixtes, en EPS, dans une classe de CM2</b>	199
<b>Partie 3 Préparer l'épreuve d'entretien</b>		
	<b>Sous-partie 3.1. L'enseignant, acteur du service public d'éducation</b>	208
<b>16</b>	<b>Les valeurs de la République et les principes fondamentaux du système éducatif</b>	209
	1. L'école est avant tout l'École de la République	209
	2. La devise « Liberté, égalité, fraternité »	210
	3. La laïcité	215
	4. Des principes portés par les valeurs de la République : obligation scolaire, gratuité, neutralité	221
	5. La lutte contre les inégalités, le refus de toutes discriminations et l'inclusion scolaire	224
<b>17</b>	<b>Le cadre réglementaire du système éducatif</b>	232
	1. Le service public d'éducation	232
	2. Le système scolaire français : vue d'ensemble	239
	3. Le professeur des écoles agent du service public	241
	4. Quels sont les droits des enseignants ?	244
	5. Quelles sont leurs obligations ?	245
	6. La responsabilité professionnelle des enseignants	247
<b>18</b>	<b>La politique éducative et sa mise en œuvre</b>	253
	1. Qu'entend-on par politique éducative ?	254
	2. Qu'entend-on par dispositif ?	255
	3. L'évaluation de la politique éducative	257
	4. La politique éducative en France	259
	5. Quelques dispositifs actuels	262
	6. Les actions éducatives	273

<b>Sous-partie 3.2. L'enseignant, acteur de la communauté éducative</b>	274
<b>19 Les acteurs de la communauté éducative</b>	275
1. Les acteurs	275
2. Les partenaires de l'école	283
<b>20 Fonctionnement budgétaire et financier de l'école</b>	287
1. Le budget de l'école	287
2. La caisse des écoles	288
3. La coopérative scolaire	289
<b>21 Le rôle des différents conseils</b>	292
1. Le conseil d'école	292
2. Le conseil des maîtres de cycle	294
3. Le conseil des maîtres	295
4. Le conseil école-collège	296
<b>22 Le projet d'école</b>	298
1. Généralités sur le projet d'école	298
2. Quel est l'objectif principal du projet d'école ?	299
3. Le projet d'école : mode d'emploi	300
<b>Sous-partie 3.3. L'enseignant, au service de la réussite de tous les élèves</b>	302
<b>23 Le professeur des écoles : un enseignant polyvalent</b>	303
1. L'enseignant à l'école primaire	303
2. L'année et la semaine scolaire en un coup d'œil	304
<b>24 Agir sur le climat scolaire</b>	308
1. Cadrage légal	309
2. La prévention et la lutte contre les violences en milieu scolaire	313
<b>25 Enseigner, apprendre, évaluer</b>	316
1. Le cadre institutionnel	316
2. L'emploi du temps : casse-tête des enseignants	318
3. Rôle de chaque acteur dans la situation d'enseignement : apprentissage	319
4. Évaluer	322

<b>Sous-partie 3.4. Entraînement : mises en situation professionnelle</b>	326
Un exemple de sujet : Obligation de signalement (1)	328
■ <b>Mises en situation relatives à l'enseignement</b>	330
■ <b>Mises en situation relatives à la vie scolaire</b>	338
■ <b>Autres sujets : à vous de jouer !</b>	342

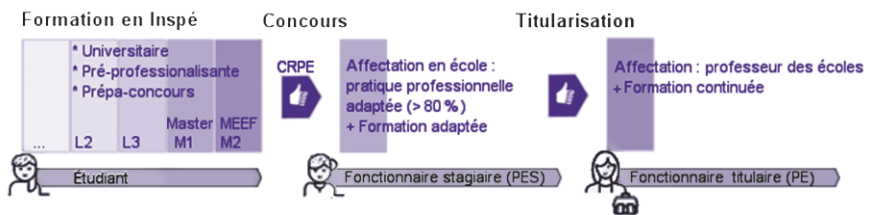
## **Partie 4** **Annexes**

<b>1</b> Boîte à outils	346
<b>2</b> Glossaire des sigles	360
<b>3</b> Index	363



# Le CRPE

Pour enseigner dans une école primaire (maternelle ou élémentaire), vous devez être titulaire d'un master ou d'un diplôme de niveau équivalent et réussir le concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE). Il s'agit d'un concours académique, soumis à des conditions d'accès. L'obtention du CRPE permet, après validation de l'année de stage, de devenir professeur des écoles titulaire.



Parcours type pour devenir professeur des écoles

## 1 La formation des enseignants du premier degré

### 1.1 Le master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF)

Les **Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ)** organisent des formations de **master MEEF** à vocation professionnelle. Leur mission est d'assurer la formation initiale de tous les enseignants et personnels d'éducation, de la maternelle à l'enseignement supérieur. Ces formations comportent différents modules d'enseignements disciplinaires, une initiation à la recherche, une ouverture sur l'international, un volet apprentissage par et au numérique, ainsi que des périodes de stages.

Pour chaque étudiant, l'ensemble du parcours de formation comprend au minimum l'équivalent de 800 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique hors stage, avec, pour le premier degré :

- au moins 55 % du temps de formation consacré aux savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui, y compris la connaissance et la transmission des valeurs républicaines) ;

- au moins 20 % du temps consacré à la polyvalence (autres aspects disciplinaires), à la pédagogie générale et à la conduite de classe ;
- au moins 15 % du temps consacré à la recherche ;
- 10 % du temps réservé au contexte, notamment territorial, et aux innovations propres de chaque INSPÉ.

Le cursus du master MEEF intègre également pour les étudiants :

- des stages d'observation et de pratique accompagnée dès la première année ;
- des périodes de stages ou des périodes d'alternance pouvant donner lieu à un contrat de travail rémunéré.

Les périodes passées en milieu professionnel permettent une entrée progressive des étudiants dans les métiers de l'enseignement. Elles renforcent le lien entre formation théorique et exercice en responsabilité.

REMARQUE

Il est également possible de suivre des parcours de préprofessionnalisation : ils sont proposés à partir de la licence (L1 ou L2) aux étudiants se destinant au métier de professeur. Ils permettent une entrée progressive dans le métier par un accompagnement et une prise de responsabilités adaptés.

Les étudiants travaillent au contact des élèves (en observation, en cointervention, puis en enseignement) et sont rémunérés durant les trois années de préprofessionnalisation (voir par exemple le parcours 3PE [Parcours Préparatoire Professorat des Écoles] à l'université de Toulouse 3-Paul Sabatier [<https://www.univ-tlse3.fr/licence-parcours-parcours-preparatoire-professorat-des-ecoles>]).

## 1.2 Le concours de recrutement

Ce concours est ouvert aux étudiants inscrits en M2 (master MEEF) ou titulaires d'un master 2 (bac + 5). Étant entendu que le stagiaire doit obtenir son M2 complet pour être titularisé.

Pour s'inscrire au CRPE, il faut :

- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne, d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, d'Andorre ou de Suisse ;
- jouir de ses droits civiques et ne pas avoir subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions d'enseignant ;
- être en position régulière au regard des obligations du service national.

Il existe plusieurs voies d'accès au concours CRPE en fonction de la formation initiale, de la situation familiale et professionnelle du candidat (six concours du CRPE pour des profils différents : le CRPE externe, interne, etc.). Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur le site [devenirenseignant.fr](http://devenirenseignant.fr).



### Le jury est académique

Le concours de recrutement des professeurs des écoles est académique. Il convient donc au candidat de se renseigner sur les attendus du jury académique concerné.

Les candidats inscrits au CRPE doivent passer **trois épreuves écrites d'admissibilité**, puis en cas de succès, **deux épreuves orales d'admission**.

Les candidats admis sont nommés **fonctionnaires stagiaires** dans l'académie où ils ont passé le concours.

## 1.3 La titularisation

La titularisation dans le corps des professeurs des écoles se fait à l'issue d'une année de stage en responsabilité. Elle ne peut intervenir qu'à une double condition :

- le stagiaire a obtenu son master ;
- le stagiaire a obtenu un avis pédagogique favorable de l'employeur, représenté par le corps d'inspection et/ou les tuteurs qui ont effectué le suivi du stagiaire.

## 2 Modalités du concours CRPE

Le cadrage des épreuves et les modalités d'organisation du concours sont définis dans l'**arrêté du 25 janvier 2021**.

Les **modalités d'organisation** sont précisées chaque année dans une note de service.

Les **épreuves des concours** de recrutement de professeurs des écoles sont subdivisées en trois épreuves d'admissibilité (écrites) et deux d'admission (orales) (voir le tableau, page suivante).

Le **cadre de référence** des épreuves d'admissibilité est celui des programmes des cycles 1 à 4 pour le français, les mathématiques et des cycles 1 à 3 pour l'épreuve d'application. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Pour l'épreuve d'entretien, la connaissance du système éducatif et notamment des valeurs de la République ainsi que les exigences du Service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ont une place importante dans la sélection des futurs professeurs.

Des compléments sont également exigés pour l'obtention du concours :

- un brevet de natation de 50 m ;
- une attestation de formation aux premiers secours (PSC1).

## 2.1 Les épreuves de la session 2022

Épreuve	Notation	Durée
<b>ADMISSIBILITÉ : ÉPREUVES ÉCRITES</b>		
<b>I. Épreuve écrite de français</b> À partir d'un texte littéraire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partie 1 : étude de la langue (syntaxe, grammaire et orthographe) ;</li> <li>• Partie 2 : étude du lexique et compréhension lexicale ;</li> <li>• Partie 3 : réflexion suscitée par ce texte, rédaction d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.</li> </ul>	<b>20 points*</b> Coef. 1	<b>3 h</b>
<b>II. Épreuve écrite de mathématiques</b> 3 exercices indépendants.	<b>20 points*</b> Coef. 1	<b>3 h</b>
<b>III. Épreuve écrite d'application</b> Domaine au choix du candidat : sciences et technologie/histoire, géographie, enseignement moral et civique/arts. Sur la base d'un dossier, l'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycles 1 à 3).	<b>20 points*</b> Coef. 1	<b>3 h</b>
<i>* Pour chacune de ces épreuves, une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.</i>		
<b>ADMISSION : ÉPREUVES ORALES</b>		
<b>I. Épreuve de leçon</b> À partir de deux sujets de leçons en français et mathématiques, accompagnés d'un dossier fourni : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partie 1 : exposé des composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement ;</li> <li>• Partie 2 : entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.</li> </ul>	<b>20 points**</b> Coef. 4	<b>1 h</b> (préparation 2 h) Français : 30 min Maths : 30 min (exposés de 10 à 15 min, suivi d'un entretien sur le temps restant)

Épreuve	Notation	Durée
<b>II. Épreuve d'entretien</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Partie 1 : éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant.</li> <li>Partie 2 : entretien et échanges avec le jury sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>la présentation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation ;</li> <li>deux mises en situation professionnelle.</li> </ul> </li> </ul>	<b>20 points**</b> Coef. 2	<b>1 h 5 min</b> (préparation 30 min) 30 min  35 min
<i>** Pour chacune de ces épreuves, une note à zéro est éliminatoire.</i>		
ADMISSION : ÉPREUVES ORALES		
<b>III. Épreuve facultative de langues vivantes étrangères</b> (allemand, anglais, espagnol, italien) <ul style="list-style-type: none"> <li>Échange oral dans la langue choisie : présentation du candidat puis présentation d'un document didactique ou pédagogique fourni par le jury.</li> <li>Exposé en français d'une proposition d'exploitation du document dans une séance/ séquence pédagogique ainsi que les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation, suivi d'un échange avec le jury dans la langue choisie.</li> </ul>	<b>20 points***</b> Coef. 1	<b>30 min</b> (préparation 30 min)  10 min  10 + 10 min
<i>*** Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats.</i>		



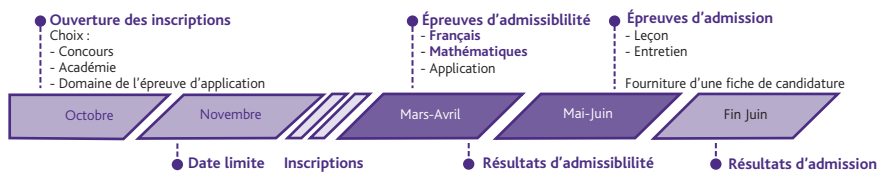
### Quel poids ont les épreuves écrites par rapport aux oraux ?

Si on étudie les notes pondérées par les coefficients du tableau précédent, on s'aperçoit que les trois épreuves écrites ne comptent que pour 1/3 des résultats du concours contre 2/3 pour les épreuves orales. Malgré cela, il ne faut pas négliger la préparation de ces épreuves écrites d'admissibilité car elles sont le sésame pour les épreuves d'admission.

## 2.2 Le calendrier du concours

Le concours a lieu à la fin de la deuxième année de master.

Les modalités d'organisation du concours et en particulier le calendrier sont définis par une note de service publiée dans le Bulletin officiel (BO). Les inscriptions pour le concours externe se font en début de l'année de master 2.



### Le calendrier du concours CRPE

En cas d'admissibilité, le candidat devra fournir une fiche de candidature (→ voir chapitre 4, p. 56).

Les dates de publication des résultats sont fixées dans chaque académie.

## 3 Structure de l'ouvrage

Choisir de préparer le métier de professeur des écoles implique de maîtriser les différents domaines de savoirs enseignés à l'école et les diverses compétences requises pour enseigner, et repose sur une réelle compréhension des enjeux et dispositifs éducatifs.

Cet ouvrage est destiné à vous aider à préparer l'ensemble de la « **Seconde épreuve orale d'admission, l'épreuve d'entretien** », qui vous sera présentée plus en détail dans le chapitre suivant.

La **première partie de l'ouvrage** propose une présentation et une analyse de l'épreuve dans sa globalité afin de permettre aux lecteurs de mieux cerner ses enjeux et de se mettre en condition pour la réussir.

Les deux parties suivantes, « Préparer l'épreuve d'EPS » et « Préparer l'épreuve d'entretien de motivation et de mises en situation professionnelle (MSP) », permettront au candidat de trouver des connaissances et des conseils indispensables à cette épreuve orale d'admission.

La **deuxième partie de l'ouvrage** porte sur le point 1 de l'épreuve, « L'Éducation physique et sportive intégrant la connaissance scientifique du développement et psychologie de l'enfant ».

Il s'agit, à partir d'un sujet fourni par le jury proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition, d'élaborer une situation ou plusieurs situations d'apprentissage. Il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support en amont de la présentation des contenus qu'il va exposer.

Après cet exposé qui ne saurait excéder 15 minutes, suit un entretien de 15 minutes (qui peut durer davantage, si la première partie a été inférieure à 15 minutes). Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et de psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer

la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.

Les connaissances utiles pour réussir cette première partie de l'épreuve orale se répartissent dans les trois sous-parties suivantes :

- **2.1 Connaissances scientifiques et développement de l'enfant ;**
- **2.2 Champs d'apprentissage, activités physiques et contenus en EPS ;**
- **2.3 Enjeux éducatifs de l'EPS à l'école.**

**La troisième partie de l'ouvrage** porte sur le point 2 de l'épreuve orale d'admission « présentation du candidat et mises en situation professionnelle ».

Cette épreuve est elle-même composée de deux sous-parties :

- un entretien portant sur **la motivation du candidat** à se présenter au concours et à devenir professeur des écoles, ainsi que son parcours ;
- **des échanges à partir de deux mises en situation** proposées par le jury, une dans un contexte d'enseignement, l'autre dans une situation de vie scolaire. Le candidat doit répondre à ces mises en situation en ayant en tête que l'objectif est d'estimer : son aptitude à s'approprier et partager les valeurs de la République, dont la laïcité, ainsi que les exigences de la fonction publique (droits et obligations, valeurs de service, culture) ; sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

Cette troisième partie de l'ouvrage reprend ainsi les savoirs à mobiliser et la compréhension des enjeux nécessaires pour atteindre ces objectifs. L'ensemble est réparti dans trois sous-parties qui permettent de décliner le métier d'un enseignant de l'école primaire à différents niveaux :

- **3.1 Acteur du service public d'éducation ;**
- **3.2 Acteur de la communauté éducative ;**
- **3.3 Enseignant au service de la réussite de tous les élèves.**

Chacune des parties est suivie d'un ensemble d'**exercices d'entraînement** afin de permettre au candidat de se préparer aux entretiens qui vont suivre respectivement chaque partie de ce second oral. Les réponses proposées ne seront pas exhaustives mais elles vous donneront des pistes pour appréhender chacun de ces deux entretiens.

Cette épreuve qui passe par un entretien de motivation est nouvelle. Il ne s'agit pas de présenter des connaissances pour elles-mêmes, mais bien de montrer au jury que votre projet professionnel tient la route. Cela demande une préparation longue qui implique la connaissance de soi. Nous avons conçu cet ouvrage pour vous aider à faire ce travail.





# Présentation et méthodologie de l'épreuve

1. Descriptif de l'épreuve et compétences à maîtriser	10
2. Une terminologie incontournable	21
3. Préparer l'oral	41
4. Méthodologie et attendus de l'épreuve	52
5. Se préparer à l'épreuve	68

# 1 Descriptif de l'épreuve et compétences à maîtriser

## Plan du chapitre

- |   |    |
|---|----|
| 1. Les textes de référence  | 10 |
| 2. Les notions de compétence, de connaissance, d'aptitude et d'attitude | 13 |

Le concours de recrutement des professeurs des écoles se passe en deux étapes : **l'admissibilité** (sous forme de trois épreuves écrites) et **l'admission** (sous forme de deux épreuves orales). L'épreuve présentée dans ce manuel est la seconde épreuve d'admission « **Épreuve d'entretien** ».

## 1 Les textes de référence

Toutes les informations concernant les concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) sont disponibles sur le site [devenirenseignant.gouv.fr](http://devenirenseignant.gouv.fr) (p. 351).

Les épreuves des concours de recrutement de professeurs des écoles sont précisées en annexes de **l'arrêté du 25 janvier 2021** fixant les modalités d'organisation des différents concours de recrutement de professeurs des écoles. Concernant l'épreuve d'entretien, il est bien sûr important de connaître la façon dont va se dérouler l'épreuve, mais également les attendus qui sont présentés dans **le référentiel de compétences professionnelles** des métiers du professorat et de l'éducation et qui définissent les objectifs et la culture commune à tous les professionnels.

## 1.1 L'épreuve d'entretien du concours CRPE

### Épreuve d'entretien

L'épreuve comporte deux parties.

- La **première partie (30 minutes)** est consacrée à **l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant.**

Le candidat dispose de **30 minutes de préparation.**

À partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.

Cet **exposé** ne saurait excéder **15 minutes**. Il se poursuit par un **entretien avec le jury** pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part **les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et de la psychologie de l'enfant**, d'autre part sa **capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix**, à inscrire ses propositions dans une **programmation annuelle** et, plus largement, dans **les enjeux de l'EPS à l'école.**

- La **seconde partie (35 minutes)** porte sur la **motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.**

Elle comporte un **premier temps d'échange** d'une durée de 15 minutes débutant par une **présentation**, d'une durée de 5 minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un **échange avec le jury** pendant 10 minutes.

**La suite de l'échange**, d'une durée de 20 minutes, doit permettre au jury, au travers de **deux Mises en Situation Professionnelle (MSP)**, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une **fiche de candidature** selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture, établie sur le modèle figurant à l'annexe IV de l'arrêté du 25 janvier 2021 (voir en fin de ce chapitre).

**Durée totale de l'épreuve** : 1 heure et 5 minutes. **Coefficient 2.**

**L'épreuve est notée sur 20.** Chaque partie est notée sur 10 points. La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire.

## 1.2 Le déroulement de l'épreuve d'entretien : 1 h 5 min

Cette épreuve est relativement courte mais dense : après un temps de préparation de 30 minutes pour l'exposé d'EPS, les différents moments pour chacune des parties de l'épreuve seront ajustés : 30 minutes pour la première partie (EPS) et 35 minutes pour la seconde partie.



## 1.3 Le référentiel des compétences professionnelles des métiers de l'enseignement et de l'éducation

Les différents domaines de savoirs enseignés à l'école et les diverses compétences requises pour enseigner sont déclinés dans le **référentiel des compétences professionnelles des métiers de l'enseignement et de l'éducation** (→ consulter l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013, p. 15).

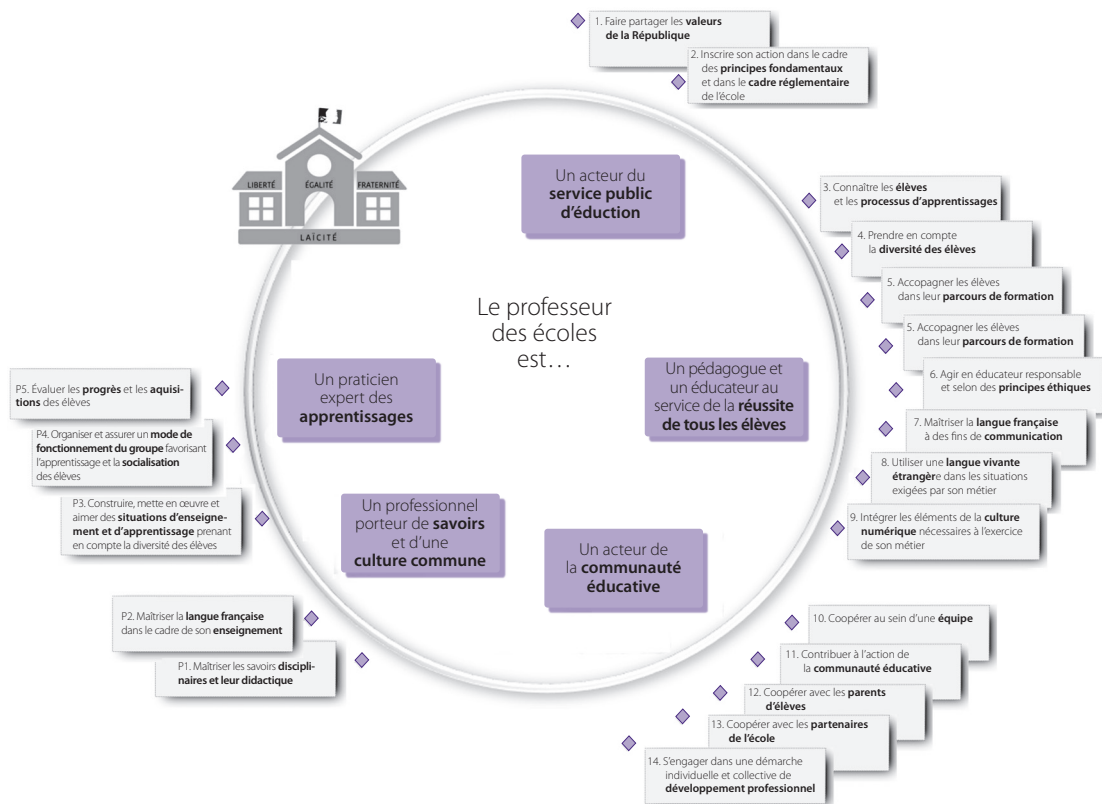
Ce référentiel constitue la déclinaison des compétences attendues, et donc à acquérir et **approfondir tout au long de leur carrière**, par les professeurs, les documentalistes et les conseillers principaux d'éducation. Il définit les **quatorze compétences communes à tous les métiers** et les **cinq compétences spécifiques aux professeurs**.

Si l'ensemble des compétences sont requises, certaines sont particulièrement ciblées en fonction des sujets de l'épreuve. À titre d'exemple, les thématiques autour de **l'évaluation des élèves ou de l'école inclusive** ont tout à fait leur place dans cette épreuve.



### Conseil

Il est important de s'approprier ce référentiel, qui correspond aux objectifs communs et à la culture commune attendus des professeurs et des personnels de l'éducation qui s'acquièrent et s'approfondissent tout au long de la carrière. En effet, il peut être utile d'évoquer les compétences en lien avec le thème que vous aurez lors de l'exposé d'EPS ou lors des entretiens.



Le professeur des écoles selon le référentiel de compétences

## 2 Les notions de compétence, de connaissance, d'aptitude et d'attitude

Le référentiel des compétences professionnelles des métiers de l'enseignement et de l'éducation s'appuie sur une description et une mise en œuvre possible des **compétences, connaissances, aptitudes ou attitudes** attendues dans l'exercice du métier. Nous allons préciser ces notions, en les mettant en regard du référentiel de compétences.

### 2.1 Compétence

La notion de compétence a été abordée à travers le temps par différents auteurs :

- **Philippe Meirieu**, 1989 : « ... un savoir identifié mettant en jeu une ou des capacités dans un champ notionnel ou disciplinaire déterminé. Plus précisément, on peut nommer compétence la capacité d'associer une classe de problèmes précisément identifiée avec un programme de traitement déterminé. »

- **Guy Le Boterf**, 1994 : « La compétence est de l'ordre du savoir-mobiliser. » Selon Guy Le Boterf, la notion de compétence désigne « une capacité à mobiliser un ensemble de « ressources cognitives » pour faire face à une situation ». Il s'agit pour un futur enseignant de posséder ces ressources (des savoirs, des savoir-faire, des savoir-être), mais il faut également savoir les utiliser à bon escient dans des contextes particuliers. En effet, même si elle renvoie à un cadrage réglementaire qui lui est propre, chaque situation est unique dans le sens où elle met en relation des histoires personnelles et des personnes (adultes et enfants) différentes, ce qui nécessite une adaptation de la **posture professionnelle de l'enseignant** (↳ voir chapitre 2, p. 24).



Dans son livre « Repenser la compétence », Guy Le Boterf donne un bon exemple de cette conception à travers l'image tout à fait concrète de la maîtrise de la conduite d'une bicyclette : « Savoir rouler en bicyclette sur une route suppose de savoir pédaler, de savoir freiner, de savoir accélérer, de connaître le Code de la route... Il est possible de décomposer ces savoir-faire élémentaires mais la compétence globale (savoir rouler en vélo sur une route) ne se réduit pas à cette addition. Il existe une dynamique interactionnelle entre ces éléments. »

- **Philippe Perrenoud**, 1999 : « [...] Une compétence permet de faire face à une situation complexe, de construire une réponse adaptée sans la puiser dans un répertoire de réponses préprogrammées. »
- **Maurice Tardif**, 2005 : « La compétence est la maîtrise à mettre en œuvre ses propres ressources et celles de son environnement dans l'exercice réel d'une tâche, d'un métier, d'une profession. »
- **Marcel Crahay**, 2006 : « Beaucoup d'élèves donnent la preuve qu'ils maîtrisent des connaissances... pour réussir les épreuves scolaires, mais ne les mobilisent pas pour résoudre un problème de la vie quotidienne. Plus grave, il semble que la plupart des enfants et des adolescents développent leurs réflexions personnelles en rupture avec la formation qu'ils reçoivent à l'école. »
- **Sylvie Van Lint**, 2016 : « La compétence s'appuie nécessairement sur les "ressources" de la personne... "un ensemble intégré des ressources", de "ses acquis", de "ses connaissances", d'"un ensemble organisé de savoirs, savoir-faire et attitudes". Précisons que le terme de "ressource" ici se réfère aux acquis scolaires, c'est-à-dire les connaissances et procédures issues des différentes disciplines abordées spécifiquement à l'école. Ensuite, toutes [les définitions] s'accordent à préciser qu'il ne suffit pas de posséder un ensemble de ressources, mais qu'il convient de pouvoir les mobiliser à bon escient. »

**Les compétences attendues pour les candidats au CRPE, au regard du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013, extraits)**

En posant les compétences communes et spécifiques aux professeurs, le référentiel dessine le portrait d'un professionnel doté de connaissances disciplinaires précises mais aussi d'un savoir-faire pour organiser les apprentissages, se former, travailler en équipe, s'interroger sur sa propre pratique, dialoguer avec les parents, etc.

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'école. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'école qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

L'éthique, le sens des responsabilités et l'engagement professionnel fondent son exemplarité et son autorité dans la classe et dans l'établissement.

**Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation**

• **Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation :**

1. Faire partager les valeurs de la République.
2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école.

• **Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves :**

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage.
4. Prendre en compte la diversité des élèves.
5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation.
6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques.
7. Maîtriser la langue française à des fins de communication.
8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier.
9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier.

• **Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative :**

10. Coopérer au sein d'une équipe.
11. Contribuer à l'action de la communauté éducative.
12. Coopérer avec les parents d'élèves.
13. Coopérer avec les partenaires de l'école.
14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

... / ...

(suite)

### Compétences communes à tous les professeurs

- **Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune :**

P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique.

P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son **enseignement**.

- **Les professeurs, praticiens experts des apprentissages :**

P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.

P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.

P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.

## 2.2 Connaissance

La connaissance est définie comme ce qui est acquis, compris et retenu par l'étude ou la pratique. Il s'agit ainsi d'un patrimoine de ressources mobilisables qui permet de mettre en œuvre des capacités et qui peut se traduire par certaines attitudes.

Le professeur des écoles connaît...	
Pour la première partie de l'épreuve	Pour la deuxième partie de l'épreuve
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les programmes du premier degré en EPS (avec ses horaires, objectifs, finalités, compétences, les activités physiques...).</li> <li>• Le développement de l'enfant en relation avec l'EPS et les différents types de ressources (motrices, cognitives, psycho-socio-affectives) mobilisées et à développer dans le cadre de l'EPS.</li> <li>• Des éléments scientifiques relatifs à l'enfant et à sa psychologie.</li> <li>• Les outils pour concevoir des situations d'apprentissage, des séances, des progressions, pour les programmer sur une année scolaire, un cycle.</li> <li>• Les situations d'évaluation pour mesurer les progrès.</li> <li>• Les enjeux éducatifs de l'EPS tels que la sécurité, la santé, l'égalité entre garçons et filles, la citoyenneté.</li> <li>• La démarche pour construire un projet éducatif en EPS.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les valeurs de la République dont la laïcité, les textes qui les fondent, les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;</li> <li>• Les institutions (État et collectivités territoriales) qui définissent et mettent en œuvre.</li> <li>• La politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'École, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.</li> <li>• Les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire.</li> </ul>



## 2.3 Aptitude

Elle désigne la capacité, naturelle ou acquise, d'une personne pour réaliser une tâche/activité de façon correcte ; cette capacité dépend en général des aptitudes (ici au sens de dispositions naturelles), des connaissances, de l'expérience professionnelle... La capacité peut se traduire par « **le professeur est capable de...** ».

**Dans le socle commun** (→ voir chapitre 18, p. 262), le domaine 2 « Les méthodes et outils pour apprendre » a pour objectif de permettre à tous les élèves de réaliser les apprentissages scolaires en classe et/ou hors de la classe, seul ou collectivement.

« En classe, l'élève est amené à résoudre un problème, comprendre un document écrit, rédiger un texte, prendre des notes. Il doit savoir apprendre une leçon, rédiger un devoir, préparer un exposé, parler en public, travailler à un projet. »

La maîtrise des méthodes et outils pour apprendre développe l'autonomie et les capacités d'initiative ; elle favorise l'implication dans le travail commun, l'entraide et la coopération. »



Pour le CRPE et la seconde épreuve de l'entretien, il est clairement demandé au candidat de montrer **ses aptitudes** à :

« – **s'approprier les valeurs de la République**, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;

– **faire connaître et faire partager ces valeurs** et exigences. »

Le professeur des écoles est capable de...	
Pour la première partie de l'épreuve	Pour la deuxième partie de l'épreuve
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser ses connaissances scientifiques et ses connaissances des activités physiques supports d'apprentissage pour organiser les pratiques motrices des élèves dans un niveau de classe et dans un contexte donné.</li> <li>• Manipuler des variables didactiques dans l'enseignement de l'EPS afin d'adapter ce dernier aux niveaux rencontrés (âges des élèves, variété des ressources et des expériences antérieures...).</li> <li>• Planifier l'enseignement de l'EPS sur une année scolaire et sur un cycle en fonction des programmes de l'école primaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire connaître et faire partager les valeurs de la République et les exigences du service public.</li> <li>• Utiliser ses connaissances sur l'évolution et le fonctionnement du système éducatif en général et de l'école primaire en particulier.</li> <li>• Conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.</li> </ul>

Le professeur des écoles est capable de...	
Pour la première partie de l'épreuve	Pour la deuxième partie de l'épreuve
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à profit sa polyvalence d'enseignant pour mettre en relation l'enseignement de l'EPS et les autres disciplines ; permettre un accès plus concret aux savoirs fondamentaux pour tous, à savoir : « lire, écrire, compter et respecter autrui ».</li> <li>• Construire des projets EPS favorisant le développement de la santé, l'apprentissage de la sécurité, le respect d'autrui et de son environnement.</li> </ul>	

## 2.4 Attitude

Elle correspond à la conduite à tenir, à la manière d'être ou de se comporter dans une situation spécifique.

Attitudes à adopter	
Pour la première partie de l'épreuve	Pour la deuxième partie de l'épreuve
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'exposé du candidat, relatif à une ou plusieurs situations d'apprentissage qu'il expose en prenant en compte un contexte spécifique d'enseignement de l'EPS, ainsi que l'entretien qui lui fait suite doivent mettre en évidence des attitudes d'adaptation à la diversité des conditions d'exercice du métier.</li> <li>• Faire émerger la nécessité du respect de la règle à travers les pratiques des différentes activités support choisies par le candidat.</li> <li>• Mettre en valeur la recherche systématique d'une attitude « fair-play » dans le cadre des jeux et activités pratiqués en EPS.</li> <li>• Respecter et prendre en compte la diversité des élèves du point de vue de leurs ressources.</li> <li>• Rechercher des coopérations avec différents partenaires de l'école pour réaliser des projets visant une éducation à la citoyenneté, à la santé, à la sécurité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer dans l'exercice de sa fonction, ses connaissances sur les institutions, sur l'État (son organisation, son budget), sur ses devoirs de fonctionnaire.</li> <li>• Respecter dans sa pratique quotidienne, les règles de déontologie liées à l'exercice du métier de professeur, dans le cadre du service public d'éducation nationale.</li> <li>• Respecter les élèves et leurs parents.</li> <li>• Respecter et faire respecter le règlement intérieur, les chartes d'usage des ressources et des espaces communs.</li> <li>• Collaborer à la réalisation d'actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement économique, social et culturel.</li> <li>• Prendre en compte la dimension civique de son enseignement.</li> <li>• Il est attendu que le professeur mène sa pratique professionnelle en regard de l'éthique, du sens des responsabilités et de l'engagement professionnel.</li> </ul>

Au fil de cet ouvrage, le candidat pourra acquérir et conforter ses connaissances sur l'enseignement de l'EPS à l'école primaire ainsi que sur l'environnement professionnel et les conditions d'exercice du métier de professeur des écoles pour se présenter à la seconde épreuve orale d'admission d'entretien.

REMARQUE

Le référentiel défini par l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : « Ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments. »

Le cadre de référence européen décrit huit compétences-clés :

1. Communication dans la langue maternelle.
2. Communication en langues étrangères.
3. Compétence mathématique et compétences de base en sciences et technologies.
4. Compétence numérique.
5. Apprendre à apprendre.
6. Compétences sociales et civiques.
7. Esprit d'initiative et d'entreprise.
8. Sensibilité et expression culturelles.

### Exemple

#### La compétence 5 du cadre européen, « Apprendre à apprendre »

*Nous avons fait le choix de prendre pour exemple cette compétence car elle concerne autant l'élève de l'école primaire en situation d'apprentissage que l'étudiant préparant le CRPE.*

Cette compétence est définie ainsi :

« **Apprendre à apprendre** est l'aptitude à entreprendre et poursuivre un apprentissage, à organiser soi-même son apprentissage, y compris par une gestion efficace du temps et de l'information, à la fois de manière individuelle et en groupe. Cette compétence implique de connaître ses propres méthodes d'apprentissage et ses besoins, les offres disponibles, et d'être capable de surmonter des obstacles afin d'accomplir son apprentissage avec succès. Cette compétence suppose d'acquérir, de traiter et d'assimiler de nouvelles connaissances et aptitudes, et de chercher et utiliser des conseils. Apprendre à apprendre amène les apprenants à s'appuyer sur les expériences d'apprentissage et de vie antérieures pour utiliser et appliquer les nouvelles connaissances et aptitudes dans divers contextes : à la maison, au travail, dans le cadre de l'éducation et de la formation. La motivation et la confiance dans sa propre capacité sont des éléments fondamentaux. »

## Exemple (suite)

### Que faut-il « connaître » pour apprendre à apprendre ?

« Si l'apprentissage est orienté vers un emploi particulier ou des objectifs de carrière, l'individu devrait posséder les compétences, les connaissances, les aptitudes et les qualifications requises. Quoi qu'il en soit, apprendre à apprendre exige que l'individu connaisse et comprenne quelles sont ses stratégies d'apprentissage préférées, quels sont les points forts et faibles de ses aptitudes et qualifications, et il devrait être capable de rechercher les offres d'éducation et de formation et les orientations et/ou aides disponibles. »

### Quelles aptitudes pour apprendre à apprendre ?

« Apprendre à apprendre exige, pour commencer, d'acquérir les aptitudes de base nécessaires pour la poursuite de l'apprentissage que sont l'écriture et la lecture, le calcul et la maîtrise des numériques. Sur la base de ces aptitudes, un individu devrait être en mesure de chercher à acquérir, d'obtenir, d'exploiter et d'assimiler de nouvelles connaissances et aptitudes. Cela exige une gestion efficace de son apprentissage, de sa carrière et de son activité professionnelle, et notamment l'aptitude :

- ▀ à persévérer dans l'apprentissage ;
- ▀ à se concentrer pendant des périodes de temps prolongées ;
- ▀ à réfléchir de manière critique sur l'objet et la finalité de l'apprentissage.

L'individu devrait être capable de consacrer du temps à apprendre de façon autonome et en faisant preuve d'autodiscipline, mais aussi de travailler en équipe dans le cadre du processus d'apprentissage, de tirer les avantages de sa participation à un groupe hétérogène et de partager ce qu'il a appris. L'individu devrait être capable d'organiser son propre apprentissage, d'évaluer son propre travail et, le cas échéant, de chercher des conseils, des informations et de l'aide. »

### Quelles attitudes pour apprendre à apprendre ?

« Une attitude positive suppose motivation et confiance pour poursuivre et réussir l'apprentissage tout au long de la vie. L'apprentissage lui-même et la capacité de l'individu à surmonter les obstacles et à changer procèdent d'une attitude positive orientée vers la résolution de problèmes. Les éléments essentiels d'une attitude positive sont le désir d'exploiter les expériences d'apprentissage et de vie antérieures et la recherche avide d'occasions d'apprendre et d'appliquer les acquis dans diverses situations de la vie. »

# 2 Une terminologie incontournable

## Plan du chapitre

1. Terminologie générale	21
2. Terminologie pour la première partie de l'épreuve	28

## 1 Terminologie générale

Avant d'aborder la méthodologie de l'épreuve en tant que telle, il nous semble essentiel de définir certains termes et principes en regard des attendus de l'épreuve, tant pour la première partie que pour la seconde. En guise de préambule à cette épreuve, il convient, d'abord, de poser les définitions des termes de **didactique** et de **pédagogie**.

### 1.1 Didactique et pédagogie

#### a. La didactique

La **didactique** concerne la gestion de la matière enseignée, du savoir structuré par l'enseignant (gestion d'une discipline et de son enseignement), la connaissance des contenus à enseigner, la construction des contenus disciplinaires et méthodologiques, la nature profonde de chaque discipline enseignée. Elle se situe dans le cadre d'une discipline particulière.

#### REMARQUE

C'est pour cela qu'on rencontre dans la littérature la « didactique de l'EPS », la « didactique des mathématiques », la « didactique du français ».

C'est l'**entrée épistémologique** de la didactique. L'autre entrée concerne la **psychologie cognitive** et l'acquisition des contenus en classe par l'apprenant, la manière dont les élèves les utilisent, se les approprient, la façon dont ils se les représentent.

#### b. La pédagogie

La **pédagogie**, quant à elle, concerne davantage la transformation de cette information en savoir par la communication en classe. Cela

nécessite la prise en compte de la pratique, de la situation réelle du micro-système de la classe et donc des relations cognitives et affectives dans une situation éducative donnée. La pédagogie renvoie aussi à la gestion interactive des flux d'informations et des événements en classe, la mise en actes de la planification préétablie des activités et de la méthodologie (les **méthodes**), la progression de la séance et les prises de décisions interactives dues aux adaptations entre acteurs dans le contexte et le temps réel de la classe (les **démarches**, qui permettent de guider l'élève dans ses **apprentissages**).

REMARQUE

On parle de pédagogie « différenciée », de pédagogie de projet...

### c. Pédagogie ou didactique ?

**Pédagogie et didactique** s'appliquent aux processus d'acquisition et transmission des connaissances. Elles sont **complémentaires** dans le fait de penser et de mettre en œuvre les situations d'apprentissages les plus pertinentes et efficaces possibles. Elles s'appuient sur les acquis et les besoins des élèves et se doivent de répondre aux attentes institutionnelles déclinées par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les programmes scolaires.

Si la **pédagogie** est l'art de la relation entre l'enseignant et l'élève, entre l'enseignant et la classe, la **didactique** traite surtout des savoirs, de la façon de les rendre accessibles progressivement aux élèves, des outils, des techniques permettant de les acquérir.

L'une et l'autre se répondent, s'éclairent. Il est en effet contre-productif de séparer l'appropriation des savoirs de leurs contextes d'apprentissage.

**Tel choix pédagogique entraîne telle didactique. Tel outil didactique révèle telle pédagogie (↪ voir chapitre 25, p. 321).**

#### Exemple

Adopter une **pédagogie différenciée**, c'est opter pour des outils didactiques qui favorisent le développement de l'enfant et qui s'adaptent aussi aux besoins et aux possibilités de chacun : faire varier la complexité de la tâche (notion de contrats) ; la quantité de travail à effectuer ; alterner des moments d'autonomie et des moments plus directifs, etc.

Le regroupement, la durée variable ou la modification de la tâche sont les types de différenciation les plus courants. Les élèves peuvent être regroupés par niveau de capacité, intérêts ou niveaux de compréhension entremêlés. Il importe que les outils proposés soient attrayants, qu'ils fassent appel à tous les sens, qu'ils portent en eux stimulation et rigueur, qu'ils entraînent désir